



2023

RAPPORT D'ACTIVITÉS

ST-CNSCL HYDROCARBURES

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES.	4
MOT D'OUVERTURE DU PRESIDENT DU CNSCL.	5
MOT DU SECRÉTAIRE TECHNIQUE DU CNSCL.	7
I..... INTRODUCTION.	8
II..... CADRE LÉGAL ET STRATÉGIQUE.	9
A. DISPOSITIF LÉGAL DU CONTENU LOCAL.	10
B..... ELARGISSEMENT DU CONTENU LOCAL AU SECTEUR MINIER.	10
C..... ELABORATION DE LA STRATÉGIE SUR LE CONTENU LOCAL.	11
D. STRATÉGIE DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE.	11
III. CADRE INSTITUTIONNEL.	12
A..... CNSCL.	12
B..... ST-CNSCL.	14
C..... FADCL.	15
IV..... ORGANISATION DE L'ACCÈS AUX MARCHÉS.	16
A... MISE EN SERVICE DE LA PLATEFORME E-CNSCL.	16
B..... ORGANISATION DE LA PLATEFORME E-CNSCL.	18
C..... FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME.	20
D..... CONTRÔLE EFFECTUÉ SUR LES ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES.	22
1..... CONTRÔLE A PRIORI.	22
2. CONTRÔLE A POSTERIORI.	24
E.... PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LES ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES.	24
V... OBSERVATOIRE NATIONAL DU CONTENU LOCAL.	26
VI..... LA PROMOTION DU CONTENU LOCAL.	27
A..... L'ACCÈS PRIORITAIRE À L'EMPLOI LOCAL.	27

B.....	FORMATION, CAPACITATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE AU PROFIT DES ENTREPRISES LOCALES.	29
1.....	FORMATION.	29
2.....	CAPACITATION.	30
3.....	TRANSFERT DE TECHNOLOGIE.	31
VII.....	LES CHIFFRES DU CONTENU LOCAL.	34
A.....	LES STATISTIQUES DES PROJETS SANGOMAR & GTA.	34
B.....	LES DIFFICULTÉS D'APPLICATION DE LA LOI SUR LE CONTENU LOCAL DANS LE CHAMP GTA.	36
VIII.....	DÉFIS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONTENU LOCAL.	37
IX.....	RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES.	38
X.....	ANNEXES.	39
	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIVITÉS DE PROMOTION DE LA POLITIQUE DE CONTENU LOCAL.	40

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES :

ST-CNSCL	Secrétariat Technique du Comité National de Suivi du Contenu Local
CNSCL	Comité National de Suivi du Contenu Local
FADCL	Fonds d'Appui au Développement du Contenu Local
ICL	Indice de Contenu Local
PCL	Plan de Contenu Local
PPM	Plan de Passation des Marchés
AO	Appel d'Offres
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ONCL	Observatoire National du Contenu Local
FPSO	Floating Production Storage and Offloading (unité flottante de production, de stockage et de déchargement)
GTA	Grand Tortue Ahmeyim (champ gaier transfrontalier Sénégal-Mauritanie)
O&G	Oil and Gas (Pétrole et Gaz)
HSE	Health, Safety and Environment (Hygiène, Sécurité et Environnement)
BOSIET	Basic Offshore Safety Induction and Emergency Training (formation de base en sécurité offshore)
PAAICE	Programme d'Appui à l'Accélération Industrielle, à la Compétitivité et à l'Emploi
FAD	Fonds Africain de Développement
ACI	Accord de Coopération Inter-États
UUOA	Unitisation and Unit Operating Agreement (Accord d'Unitisation)



Mot d'ouverture du rapport d'activités 2023 du ST-CNSCL●

Le développement économique d'une nation dépend dans une large mesure de ses aptitudes à exploiter ses propres ressources.

Ainsi, c'est à travers ses capacités de mise en valeur de ses ressources intérieures que le Sénégal se met dans les dispositions de création de richesses, de leur captation et de leur mise en circulation dans ses territoires. Tels sont les leviers déterminants d'un niveau de compétitivité et d'attractivité convenable pour un pays, se traduisant aussi à travers ses habiletés à créer de nouvelles entreprises et d'emplois, mais aussi à produire des biens et services générateurs de richesses censées être les gages de solidification de l'économie nationale.

Le grand espoir suscité pour notre pays par l'exploitation des ressources extractives est proportionnel aux opportunités associées.

Et c'est dans ce contexte que le Sénégal s'est engagé à promouvoir le développement du contenu local dans le domaine des hydrocarbures (2019) et des mines (2023), avec un ensemble de mesures visant à encourager l'instauration d'un environnement propice aux bonnes pratiques et à l'efflorescence d'acteurs sénégalais du contenu local,

sous la supervision du Secrétariat Technique du Comité National de Suivi du Contenu Local (CNSCL).

L'objectif est d'encourager la contribution des entreprises sénégalaises dans le dynamisme de ces secteurs d'activité clés, tout en promouvant leur expansion grâce aux dispositifs d'accompagnement couplés aux incitations aux transferts de technologies et de compétences dans l'intégralité des chaînes de valeur. L'objectif principal étant d'optimiser les retombées économiques pour l'intérêt de notre pays et de ses citoyens.

Le contenu local est aujourd'hui une réalité au Sénégal.

L'année 2023 a été marquée par de nombreux défis, mais aussi par des avancées significatives pour le contenu local. Ce rapport d'activités du Secrétariat Technique (ST) du CNSCL retrace les moments forts de l'exercice 2023, en mettant en lumière ses réalisations, ses axes de développement ainsi que les perspectives adéquates. Le ST-CNSCL a, grâce à l'engagement de ses équipes et des différentes parties prenantes.

La Stratégie Nationale de développement du secteur extractif.

Le Président de la République nous a recommandé d'entreprendre des initiatives visant à initier l'élaboration d'une véritable Stratégie Nationale de développement des secteurs pétrolier, gazier et minier. Et dans notre rôle de Président de l'organe de pilotage du CNSCL, nos équipes sont à cet égard, disposées à travailler avec celles du ST-CNSCL dans les volets de cette stratégie holistique relatifs aux problématiques et les défis du contenu local. En effet, le processus de conception que nous recommandons pour cette stratégie repose sur une collaboration multisectorielle et multipartite. Il est participatif pour encourager les contributions des acteurs concernés afin de faciliter l'appropriation de la stratégie et son application future.

Enfin, nous saluons l'excellent travail du ST-CNSCL Dr Mor Bakhom et nous l'encourageons à continuer sur sa lancée tout en lui garantissant notre disposition à l'accompagner dans l'accomplissement de ses missions et le renforcement de ses acquis.

DR. CHEIKH AHMED BAMBA DIAGNE
SECRÉTAIRE PERMANENT DU
COS-PETROGAZ
PRÉSIDENT DU CNSCL



Mot du **SECRETAIRE TECHNIQUE** du **CNSCL**.

L'année 2023 marque une étape décisive dans l'histoire du contenu local au Sénégal, en particulier dans le secteur des hydrocarbures. Elle a vu l'accélération de projets structurants, la consolidation d'outils stratégiques comme la plateforme E-CNSCL et le déploiement d'initiatives de capacitation visant à renforcer l'intégration des entreprises locales dans la chaîne de valeur.

Je tiens à saluer ici l'engagement de mes prédécesseurs, ainsi que l'ensemble de l'équipe du ST-CNSCL, dont le travail a permis de poser les bases solides sur lesquelles nous allons poursuivre l'action de développement du Contenu local dans le secteur extractif.

Ce rapport 2023 du ST-CNSCL est le reflet fidèle des efforts conjoints menés par les différentes parties prenantes pour faire du contenu local un levier de développement inclusif, compétitif et durable, conformément à la vision stratégique du Sénégal.

Au moment où notre pays s'apprête à entrer dans une phase de production effective, avec les projets Sangomar et GTA, nous devons capitaliser sur les acquis de 2023, relever les défis



identifiés et accélérer la montée en puissance des compétences nationales. C'est dans cet esprit de continuité et d'innovation que le ST-CNSCL, sous l'autorité du ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines, s'engage à redoubler d'efforts pour consolider les résultats obtenus et faire émerger un tissu économique local robuste et compétitif.

Je formule le vœu que ce rapport permette à tous les acteurs de mieux comprendre la dynamique enclenchée et de continuer à contribuer, chacun à son niveau, à la réussite de notre ambition nationale.

DR. MOR BAKHOUM
SECRÉTAIRE TECHNIQUE
DU COMITÉ NATIONAL DE
SUIVI DU CONTENU LOCAL

I. INTRODUCTION |

Dans le cadre de son ambition de développer un secteur extractif inclusif, diversifié et durable, le Sénégal s'est doté d'une politique de contenu local visant à maximiser la participation de la main d'œuvre locale ainsi que les entreprises sénégalaises dans l'intégralité de la chaîne de valeur pétrolière et gazière. La création du Comité National de Suivi du Contenu Local (CNSCL) et de son Secrétariat Technique (ST-CNSCL) traduit cette volonté sur le plan institutionnel par la mise en place d'une structure de suivi et de régulation de la participation des acteurs locaux.

Cet architecture institutionnelle s'arrime à un dispositif législatif qui encadre le contenu local dans le secteur des hydrocarbures. L'année 2023 été marquée par des avancées significatives, notamment avec l'élargissement de la politique de contenu local au secteur minier, consolidant ainsi l'objectif de diversification et de renforcement de l'économie sénégalaise.

Ce rapport vise à retracer les progrès réalisés en matière de contenu local, tout en mettant en évidence les ajustements légaux et réglementaires mis en œuvre pour garantir une intégration optimale des entreprises locales. Il s'agit également d'examiner les structures organisationnelles et les stratégies du CNSCL, en soulignant notamment l'importance des actions menées dans le cadre du Fonds d'Appui au Développement du Contenu Local (FADCL) pour promouvoir la compétitivité des entreprises locales leur permettant ainsi de faire face à la forte concurrence internationale dans le secteur des hydrocarbures.



II. CADRE LÉGAL ET STRATÉGIQUE |

A. DISPOSITIF LÉGAL DU CONTENU LOCAL

La politique de contenu local mise en œuvre par le ST-CNSCL repose sur plusieurs textes législatifs et réglementaires qui définissent les obligations des entreprises opérant dans les secteurs des hydrocarbures et, plus récemment, des mines. Ces textes fixent des quotas de contenu local, des obligations de formation et de transferts de technologie, ainsi que des mécanismes de suivi pour garantir la transparence et l'efficacité de leur mise en œuvre.

Dans le secteur des hydrocarbures, la loi n° 2019-04 du 1^{er} février 2019 relative au contenu local dans le secteur des hydrocarbures constitue la pierre angulaire du dispositif légal sur le contenu local. Cette loi a pour objectif de promouvoir l'utilisation des biens et des services nationaux ainsi que le développement de la participation de la main-d'œuvre locale, des technologies et des capitaux locaux

dans la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière et gazière. La loi sur le Contenu local s'applique sur les segments amont, intermédiaire et aval. Ce texte impose également la création de Plans de Contenu local (PCL), dont le suivi est assuré par le ST-CNSCL, et prévoit des sanctions en cas de non respect des exigences de Contenu local.

La loi susmentionnée est complétée par les lignes directrices suivantes :

- **la ligne directrice du 22 juin 2022** portant organisation et fonctionnement de la plateforme électronique de mise en relation et
- **la ligne directrice du 22 juin 2022** portant modalités de constitution d'associations entre une entreprise étrangère et une entreprise locale dans le régime mixte.



Au regard du cadre juridique mis en place, la vision du CNSCL et de son Secrétariat Technique repose sur trois (3) piliers essentiels :

- l'emploi local et le renforcement des capacités ;
- le soutien aux entreprises locales, la promotion des partenariats et de mise en relation et ;
- la transparence et l'efficacité des dispositifs de suivi et de sanction.

B. ELARGISSEMENT DU CONTENU LOCAL AU SECTEUR MINIER

L'année 2023 du CNSCL a été marquée par un élargissement du cadre juridique du Contenu local au secteur des mines. Un tel élargissement a nécessité une mise à jour de la réglementation relative au Contenu local pour une meilleure prise en compte des enjeux liés au Contenu local dans les activités minières.

Cet élargissement au secteur des mines à travers **la loi 2022-17 du 23 mai 2022** reflète cette volonté de l'État du Sénégal d'assurer un suivi rigoureux et de garantir la transparence dans l'implication des acteurs locaux tout en créant un écosystème qui maximise la participation des entreprises locales sur l'intégralité de la chaîne valeur pétrolière, gazière et minière.

La loi susmentionnée qui abroge les articles 85 et 109 de la loi n° 2016-32 du 08 novembre 2016 portant Code minier a nécessité une réorganisation

dans le dispositif institutionnel du CNSCL à travers différents décrets d'application adoptés. Il s'agit :

- **du décret 2023-990 du 04 mai 2023** portant organisation et fonctionnement du Comité national de suivi du Contenu local dans le secteur des hydrocarbures et des mines abrogeant le décret 2020-2047 du 21 octobre 2021 portant organisation et fonctionnement du Comité national de suivi du Contenu local ;
- **du décret n° 2023-991 du 4 mai 2023** fixant les modalités d'alimentation et de fonctionnement du Fonds d'Appui au Développement du Contenu local dans les secteurs des hydrocarbures et des mines (FADCL) abrogeant le décret 2021-248 du 22 février 2021 relatif aux modalités d'alimentation et de fonctionnement du Fonds d'Appui au Développement du Contenu local (FADCL) ;
- **du décret n°2023-979 du 04 mai 2023** fixant les modalités de la fourniture locale, des biens et services dans le secteur minier ;
- **de l'arrêté n°0008 du 3 janvier 2024** fixant la liste et les proportions des biens et services fournis par les entreprises locales dans le secteur minier.

Les lignes directrices et directives applicables au Contenu local dans le secteur minier sont :

- **la ligne directrice du 17 janvier 2024** portant sur les modalités d'organisation et de fonctionnement de la plateforme électronique de mise en relation ;
- **la ligne directrice du 17 janvier 2024** précisant les exigences de Contenu local et les modes de soumissions des plans de Contenu local et ;
- **la directive 01/2024/CNSCL du 17 janvier 2024** portant sur la procédure de sanctions des manquements aux exigences de Contenu local.

C. ELABORATION DE LA STRATÉGIE SUR LE CONTENU LOCAL

Le contenu local est une composante clé pour maximiser les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités dans les secteurs extractifs et industriels. Dans le secteur des hydrocarbures, bien qu'un cadre juridique ait été mis en place, il manque encore une stratégie nationale cohérente et structurée pour orienter et coordonner les efforts liés au contenu local. L'élaboration d'un tel document est donc une nécessité impérieuse pour consolider les acquis, combler les lacunes et poser les bases d'un développement inclusif et durable conformément aux exigences légales.

Une stratégie de contenu local aurait pour objectif principal de définir une vision nationale qui mobilise l'ensemble des parties prenantes autour d'objectifs communs. Elle devra clarifier les priorités définies en matière de développement des capacités locales, de participation des entreprises locales dans la chaîne de valeur pétrolière et gazière.

La première étape vers l'élaboration de cette stratégie consiste à réaliser un diagnostic approfondi. Celui-ci permettra de dresser un état des lieux des compétences locales, d'évaluer les besoins des entreprises

locales en termes de biens et services, et d'identifier les lacunes structurelles ou institutionnelles qui freinent la participation locale. Ce diagnostic devra être accompagné d'une analyse des contraintes majeures, telles que les difficultés d'accès au financement ou encore l'amélioration du cadre réglementaire.

À partir de ce diagnostic, la stratégie devra fixer des objectifs précis et mesurables pour orienter les actions à court, moyen et long terme. Ces objectifs devront être réalistes, mais suffisamment ambitieux pour impulser une transformation significative.

Le développement des capacités locales pourrait constituer un axe essentiel de la stratégie. Cela inclut la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle alignés sur les besoins des secteurs prioritaires, afin de renforcer les compétences techniques de la main-d'œuvre locale. De même, il sera essentiel de favoriser le transfert de technologies et de compétences entre les entreprises internationales et les entreprises locales.

D. STRATEGIE DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Le transfert de technologie est une composante essentielle de la politique de contenu local, et le cadre légal sénégalais impose des exigences spécifiques à cet égard.

La **loi n° 2019-04** oblige les entreprises à intégrer des programmes de transfert de technologie dans leurs PCL, en encourageant notamment la mise en place de partenariats pour le mentorat et la formation continue des travailleurs sénégalais.



En parallèle, des conventions spécifiques dans le secteur minier imposent aux opérateurs de contribuer à la création de centres de formation technique et à la modernisation des équipements locaux. Les réformes en cours dans le Code minier visent à intégrer ces exigences de transfert technologique, en instaurant un système de quotas pour garantir l'implication des experts locaux dans les projets d'envergure. Des dispositions complémentaires en matière de propriété intellectuelle sont également prévues pour encadrer le partage des innovations entre les partenaires nationaux et internationaux, tout en préservant les droits des investisseurs.

III.CADRE INSTITUTIONNEL |

A. CNSCL

Le Comité National de Suivi du Contenu Local (CNSCL) créé par la loi sur le Contenu local du 1^{er} février 2019 est un organe de pilotage chargé de coordonner l'élaboration du document de stratégie du contenu local qui définit les modalités d'exécution des orientations de l'État en la matière.

Le CNSCL aura entre autres objectifs de superviser et de veiller à la bonne mise en œuvre de la stratégie de développement du contenu local.

Le CNSCL a pour mission de :



- Élaborer des lignes directrices à caractère obligatoire relatives au contenu local notamment, et de manière non limitative, les emplois locaux, l'utilisation de biens et services locaux, les capitaux locaux, le transfert de technologie et de savoir-faire ;
- S'assurer du respect de l'intégralité des mesures auxquelles sont assujetties les entreprises intervenant directement ou indirectement dans le secteur des hydrocarbures et minier ;

- D'approuver le document de stratégie du contenu local soumis par chaque Secrétariat technique ;
- Superviser et de veiller à la bonne mise en œuvre de la stratégie de développement du contenu local ;
- Commanditer des audits approfondis des capacités locales afin d'évaluer le niveau de fourniture de biens, de services et de main d'œuvre possible localement ;

- Approuver le recours à des employés étrangers sous réserve de l'approbation du Ministre chargé du Travail, du Ministre chargé des Hydrocarbures et du Ministre chargé des Mines ;
- Exécuter toute mission confiée par les autorités entrant dans le cadre du contenu local et de ;
- Publier des rapports publics annuels dressant l'état d'exécution des missions qui lui sont confiées.



B. ST-CNSCL

Le Secrétariat Technique du CNSCL (ST-CNSCL), bras opérationnel du CNSCL placé sous l'autorité du Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines est responsable de la mise en œuvre des décisions du CNSCL. Le ST-CNSCL assure entre autres le suivi du respect des obligations de Contenu local qui incombent aux opérateurs titulaires de titres miniers d'hydrocarbures, les contractants, les sous-traitants de rang 1 et 2 ainsi que les fournisseurs.

Compte tenu de l'extension du Contenu local du secteur des hydrocarbures au secteur minier, le décret 2023-990 du 04 mai 2023 a mis en place deux (2) ST-CNSCL. Les règles d'organisation et de fonctionnement du ST-CNSCL hydrocarbures sont régies par l'arrêté 030929 du 17 septembre 2021. Chacun en ce qui le concerne exécute les missions de Contenu local dans le secteur des mines et des hydrocarbures. Le ST-CNSCL mines reprend essentiellement les missions du ST-CNSCL hydrocarbures. A cet effet, ils sont chargés de :



- D'élaborer et de soumettre au CNSCL le document de stratégie du contenu local dans le secteur des hydrocarbures et des mines ;
- De recevoir et de traiter les plans de contenu local des entreprises, contractants, sous-traitants, prestataires de services et fournisseurs de biens, à hauteur des fournisseurs de rang 1 et 2 dans le secteur minier et des hydrocarbures ;



- De suivre les indicateurs de performance du contenu local au niveau national approuvés par le CNSCL ;
- De proposer la révision du taux de participation des entreprises sénégalaises au capital des sociétés intervenant dans le régime mixte ;
- De proposer les révisions périodiques de la classification des activités par régime ;
- De s'assurer de l'application des sanctions prévues par la loi en cas de non-respect des obligations liées aux exigences de contenu local ;
- De s'assurer de la bonne coordination de l'action des organismes institutionnels de soutien à l'entreprise et des services requis par l'industrie pétrolière, gazière et minière afin de renforcer progressivement la capacité des entreprises locales de manière à leur permettre de faire face à la concurrence sur les plans de la qualité, du prix, de la fiabilité et de la fourniture des biens et services ;
- De gérer et d'exploiter la plateforme électronique de mise en relation pour la fourniture des biens et services liés aux activités pétrolières, gazières et minières ;
- d'assurer les fonctions de contrôle a priori et a posteriori ;
- De recevoir et traiter les recours des sociétés relatifs aux décisions du CNSCL ;
- D'appliquer toute autre mission relative à la mise en œuvre de la politique de promotion du contenu local.



C. FADCL

Le Fonds d'Appui au Développement du Contenu Local a aussi été élargi au secteur des mines à travers la stratégie d'unification du secteur extractif par décret 2023-991 du 04 mai 2023.

Le FADCL est un outil financier sous la tutelle technique du Ministère en charge des hydrocarbures et des mines et la tutelle financière du Ministère en charge des finances.

Le FADCL permet de soutenir durablement le renforcement des capacités techniques et financières des entreprises locales en vue d'assurer leur mise à niveau pour répondre aux normes internationales exigées en la matière.



En effet, il permet aux entreprises locales de faire face à une forte concurrence dans les activités pétrolières et gazières en vue d'atteindre l'objectif de 50% de Contenu local en 2030, fixé par l'État du Sénégal.

Le FADCL a pour mission notamment :

- De contribuer à la mise à disposition de personnels qualifiés ;
- De soutenir la formation des acteurs du secteur des hydrocarbures et des mines ;
- De définir, en relation avec les organismes étatiques relative au dispositif de financement ainsi que toutes autres institutions financières, des outils sur mesure pour les entrepreneurs évoluant dans le secteur pétrolier, gazier et minier.

Le FADCL dispose d'un Conseil d'Administration (CA) dont les missions sont :

- D'adopter le manuel de procédures du Fonds que lui soumet l'administrateur général dudit Fonds ;



- De désigner un Commissaire aux comptes parmi les cabinets de renommée internationale pour certifier les comptes du Fonds établis par l'Administrateur général et l'ordonnateur du sous compte dédié au secteur minier avant la présentation desdits comptes au CNSCL pour examen et adoption ;
- D'examiner et d'approuver le budget annuel du Fonds ;
- De s'assurer de la mise en œuvre et du contrôle de l'utilisation des ressources du Fonds conformément aux programmes d'actions ;
- D'approuver les comptes de fin d'exercice et les rapports d'activités périodiques du Fonds ;

- D'accepter les dons, legs et autres libéralités faites aux Fonds ;
- De soumettre au Ministre chargé des Finances, au Ministre chargé des Mines et au Ministre chargé des Hydrocarbures, des recommandations visant à améliorer le niveau des ressources et leurs conditions et modalités d'emploi ;
- De contrôler l'exécution des dépenses en cours d'année budgétaire ;
- De sélectionner un cabinet d'audit de renommée internationale pour conclure des audits réguliers du Fonds.

IV. ORGANISATION DE L'ACCÈS AUX MARCHÉS |

L'accès aux marchés dans le secteur des hydrocarbures est encadré pour permettre aux acteurs de mettre en place des procédures d'acquisition de biens et services claires qui garantissent les principes de transparence et de libre concurrence.

C'est pourquoi la loi sur le contenu local dispose en son **article 8.2** que **les appels à concurrence en vue de la fourniture des biens et services liés aux activités pétrolières et gazières sont lancés par le biais de la plateforme électronique** dont l'organisation et le fonctionnement sont précisés par le **décret 2023-990 du 4 mai 2023 complétés par la ligne directrice du CNSCL portant organisation et fonctionnement de la plateforme.**

A. MISE EN SERVICE DE LA PLATEFORME E-CNSCL

Dans le cadre des missions qui lui sont assignées dans le décret 2020-2047 du 28 octobre 2020 modifié et abrogé par le décret 2023-990 du 04 mai 2023 portant organisation et fonctionnement du CNSCL dans le secteur des hydrocarbures et des mine.

le Secrétariat technique du CNSCL a implémenté depuis 2021 une plateforme électronique de mise en relation à travers laquelle non seulement toutes les entreprises intervenant dans le secteur doivent s'inscrire mais aussi tous les appels d'offres relatifs aux activités pétrolières et gazières lancés par les donneurs d'ordre y sont publiés.

Bienvenue sur la plateforme du ST CNSCL : SECTEUR HYDROCARBURES

La plateforme du ST CNSCL est un outil d'intermédiation et de dématérialisation des procédures.

Lieu de publication de tous les appels d'offres et opportunités d'emplois.

Elle permet la mise en relation et le suivi, de tous les acteurs et investisseurs enrôlés, désirant intervenir comme donneurs d'ordres, sous-traitants, prestataires de services ou fournisseurs dans le secteur pétrolier et gazier.



Accédez à votre compte

E-mail

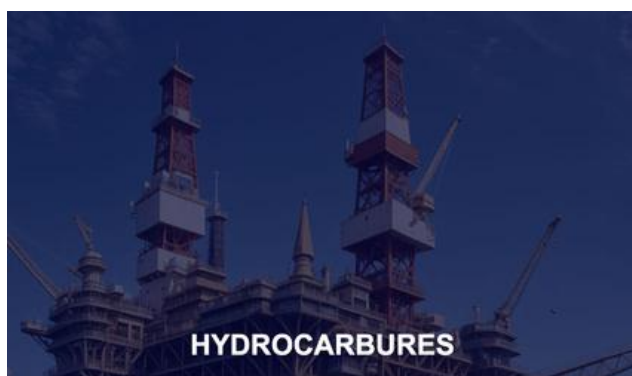
Conformément à l'**article 13 du décret 2023-990 du 04 mai 2023** précité, Le ST est chargé de gérer et d'exploiter la plateforme électronique de mise en relation pour la fourniture des biens et services liés aux activités pétrolières et gazières dont l'organisation et le fonctionnement sont précisés dans la ligne directrice du CNSCL portant organisation et fonctionnement de la plateforme électronique de mise en relation du 22 juin 2022.

La plateforme électronique E-CNSCL est un outil de gestion du ST-CNSCL qui a permis de dématérialiser en partie les procédures de passation des marchés relatifs au contenu local dans le secteur amont pétrolier et gazier tout en garantissant la transparence dans les appels d'offres. La plateforme a ainsi permis d'automatiser toutes les interactions entre les compagnies pétrolières, les sous-traitants de rangs 1&2 donneurs d'ordres, les entreprises étrangères, les entreprises de droit sénégalais, les entreprises locales au sens de la loi sur le contenu local, les investisseurs, les institutions financières, les experts, et tout autre acteur qui souhaiterait intervenir directement ou indirectement dans le secteur pétrolier et gazier.

La plateforme électronique a plusieurs objectifs rappelés à l'**article 35 du décret 2023-990 du 04 mai 2023**

précité, entre autres de :

- Faire le suivi, l'évaluation de la politique de l'Etat en matière de contenu local tout en participant ainsi à la réalisation des objectifs assignés au CNSCL en matière de contenu local ;
- Faciliter la mise en œuvre des obligations liées au contenu local de façon transparente, réaliste et non discriminatoire dans le respect des normes et standards internationaux de l'industrie pétrolière et gazière en servant de portail d'information, de mise en relation et de suivi des activités du secteur pétrolier et gazier ;
- Servir de portail pour les acteurs pour introduire des recours et prendre connaissance des sanctions prévues en cas de violations des obligations de contenu local conformément à la réglementation.



L'organisation de l'accès aux marchés dans le secteur des hydrocarbures est faite à travers cet outil qui constitue le point névralgique et le lieu unique et obligatoire de publication de toutes les opportunités de marché du secteur.

Illustration de la plateforme d'intermédiation et de mise en relations : E-CNSCL



B. ORGANISATION DE LA PLATEFORME E-CNSCL

L'année 2023 a été une année charnière qui a permis au ST-CNSCL de faire évoluer la version 1 de la plateforme lancée en 2021 pour assurer la publication des marchés vers une version 2 aux fins de prendre en compte :

- **Evolution des processus de publications et d'attribution des PPM, AO et AMI**

- La publication et l'approbation des plans de passation de marché (PPM) ont été revues afin de permettre aux prestataires d'en prendre connaissance au début du second semestre de l'année en cours. Ces plans de passation des marchés sont également accessibles au grand public depuis la page d'accueil de la plateforme du CNSCL ;
- Le module des Appels d'Offre (AO) a évolué de sorte que les AO ne soient publiés qu'après approbation par le secrétariat technique du CNSCL ;
- Le processus de publication, de validation et d'attribution des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) a évolué à travers la mise en œuvre d'un processus d'approbation par le secrétariat technique du CNSCL avant leur publication.
- L'appel d'offre qui en découle sera un Appel d'Offre restreint avec la liste des entreprises qui ont été retenues lors de l'AMI.



- **L'intégration du module Plan de contenu local afin de pouvoir dégager le calcul de l'ICL**

- Un nouveau module portant sur le plan de contenu local est mis en œuvre. Il a permis en amont aux donneurs d'ordre de publier dans la plateforme un plan de contenu local prévisionnel qui est validé par le ST CNSCL et ainsi de saisir les valeurs des variables permettant de calculer l'ICL prévisionnel ;
- Les donneurs d'ordre ont l'obligation de publier au plus tard le 1^{er} février de l'année n le rapport d'exécution du plan de contenu local de l'année n-1 et de saisir la valeur de l'ICL réel ;
- Ces éléments sont repris dans le module de statistiques afin de dégager au fil des années le taux d'atteinte des objectifs de contenu local fixé à 50% à l'horizon 2030.
- **L'interface de présentation pour les prestataires**

Afin de permettre aux donneurs d'ordre de mieux appréhender le potentiel des prestataires de services, il est ajouté dans la plateforme une page dédiée à chaque prestataire. Cette page est organisée sous la forme d'une page de présentation des activités et des références du prestataire.

- **Le module de recherche multi critères**

Les structures abonnées à la plateforme sont caractérisées par plusieurs critères à savoir, le rang, les domaines métiers couverts par l'entreprise, la nationalité, la typologie de la raison sociale, etc. Ce module offre la possibilité aux donneurs d'ordre ou aux gestionnaires du ST-CNSCL de trouver facilement les entreprises répondant aux critères choisis et qualifiées pour une activité donnée. Il est également prévu une recherche libre de type plein texte.



- **Le module de statistiques avancées**

Pour les statistiques avancées, il s'agit de proposer un mode souple et dynamique de génération de statistiques détaillées ou agrégées permettant le suivi et la prise de décision.

- **Le module d'administration avancée**

Ce module réservé aux administrateurs du ST-CNSCL a permis de scinder en deux parties : Une première destinée aux gestionnaires de la base de données qui doit permettre la création, la modification ou la suppression d'informations ; Une seconde partie destinée aux gestionnaires de la plateforme va fournir une série de fonctionnalités permettant notamment d'interroger le système pour surveiller l'activité des différents utilisateurs sur la plateforme, ou d'effectuer des requêtes spéciales pour satisfaire des besoins de gestion interne.

- **Le recueil des compétences des entreprises locales pour la mise en place de plans de capacitation**

Ce module fera l'objet de développement futur avec le développement des audits de capacités à mener dans le cadre des activités de services et d'industrie et avec la revue du tableau de classification des activités pétrolières et gazières.

C. FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME

Plus de quatre cents entreprises de profils différents sont inscrites sur la plateforme E-CNSCL. Celles-ci bénéficient des initiatives et actions du ST-CNSCL dans la mise en œuvre de la promotion de contenu local, la capacitation des entreprises locales et le développement du contenu local à travers les ateliers de sensibilisation. Parmi ces profils, la plateforme a enregistré :

- Deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) entreprises locales au sens de l'article 4 du décret 2020-2065 du 28 octobre 2020 fixant les modalités de participation des investisseurs sénégalais dans les entreprises intervenant dans les activités pétrolières et gazières et classement des activités de l'amont pétrolier et gazier dans les régimes exclusif, mixte et non exclusif.



- Vingt trois (23) entreprises de droit sénégalais créées au Sénégal et qui ne sont pas qualifiées d'entreprise locale au sens du décret en raison surtout de la prise de participation étrangère supérieure à 50%.
- Dix (10) entreprises étrangères : toute entreprise ou groupe d'entreprises qui n'est pas de droit sénégalais.
- Un (1) opérateur titulaire de titre minier d'hydrocarbures délivré par le gouvernement du Sénégal, en l'occurrence WOODSIDE ENERGY, seul opérateur à s'inscrire sur la plateforme ;
- Onze (11) sous-traitants de rang 1 : toute entreprise ou consortium d'entreprises à qui attribution a été faite par un contractant, d'un contrat de fourniture de biens, de services ou de construction dans le cadre de la réalisation d'un ou plusieurs projets pétroliers ou gaziers dans la République du Sénégal.

Deux (2) sous-traitants de rang 2 : toute entreprise ou consortium d'entreprises à qui attribution a été faite par un sous-traitant de rang 1, d'un contrat de fourniture de biens, de services ou de construction dans le cadre de la réalisation d'un ou plusieurs projets pétroliers ou gaziers dans la République du Sénégal.

ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS 2023

TYPES DE PRESTATAIRES	NOMBRE D'INSCRITS
DÉTENTEUR DE TITRES	1
SOUS-TRAITANT DE RANG1	11
SOUS-TRAITANT DE RANG2	2
ENTREPRISES DE DROIT SÉNÉGALAIS	23
ENTREPRISES ÉTRANGÈRES	10
ENTREPRISES LOCALES	299
TOTAL	346



D. CONTRÔLE EFFECTUÉ SUR LES ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

L'année 2023 est marquée par la fin de la phase de développement, les activités pétrolières et gazières restantes portaient essentiellement sur les activités de préparation et d'installation du FPSO en vue de préparer le démarrage du first oil initialement prévu en novembre 2023 et fixé au mois de juin 2024. Ce qui justifie une baisse importante des activités devant mener au contrôle a priori.

Toutefois, conformément aux dispositions légales et réglementaires, le ST-CNSCL effectue un contrôle sur tous les Plans de Contenu local (PCL) soumis par les contractants, fournisseurs, sous-traitants, prestataires de service de rang 1 ou 2.

Les PCL sont fournis la fin du premier semestre de l'année n-1 assorti d'un plan de passation des marchés (PPM) indiquant les marchés à venir pour l'année n, d'un plan de succession et d'un plan de formation pour le personnel local sénégalais.

Les PCL fournis par les entreprises exerçant une activité dans le cadre d'un projet pétrolier ou gazier à la fin du semestre 2023 ont été traités dans un délai maximal de quatre-vingt-dix jours à compter de leur réception.

// 1. Contrôle a priori

Conformément aux dispositions de l'**article 25 du décret 2023-990 du 04 mai 2023** précité le Secrétariat technique dans le secteur des hydrocarbures effectue un contrôle a priori assorti d'une autorisation de procéder pour deux catégories de marchés :

- D'une part tout marché ne faisant pas l'objet d'une mise en concurrence, notamment par le biais de la plateforme prévue à cet effet ;
- D'autre part, une sélection de marchés définie sur la base du plan de passation de marchés soumis par les entreprises à travers leur plan de contenu local.

Cette disposition a permis au ST-CNSCL d'effectuer son contrôle a priori assorti d'une autorisation préalable sur tous les marchés passés par entente directe hors plateforme et ayant fait l'objet d'une mise en concurrence via la plateforme de mise en relation E-CNSCL.

Le ST-CNSCL a eu à procéder à l'examen des documents de marchés soumis à son approbation :

- **Avant l'étape de lancement de l'appel d'offres :**

1. l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'il est conforme aux exigences de contenu local en terme de classification des activités et de délai raisonnable pour les soumissionnaires ;
2. la liste restreinte établie suite à l'AMI pour vérifier si une entreprise n'est exclue de façon discriminatoire ou incluse alors qu'elle ne respecte pas les exigences de contenu local ;
3. le dossier d'appel d'offre complet afin de vérifier si le donneur d'ordre n'a pas mis des points d'obstacles ou d'exigences élevées dans le résumé des normes et standards applicables au marché.

- **Après l'établissement du rapport d'évaluation des offres et avant la notification des soumissionnaires :**

A ce stade, le ST examine le rapport et la grille d'évaluation des offres, les offres des différents soumissionnaires, le rapport d'ouverture des offres y compris les éléments relatifs à la conformité administrative. Il s'agit à cet effet de vérifier minutieusement dans chaque marché si les droits des soumissionnaires sont respectés et les engagements des entreprises étrangères dans le cadre des activités qui relèvent du régime mixte relativement au taux de participation dans les actions ou les parts de marché sont respectés et les obligations liées au transfert de technologies sont garanties.



Durant l'année 2023, le ST-CNSCL a eu à effectuer un contrôle à priori sur près de **80 demandes d'autorisation de contracter** pour la fourniture de biens et services dans le cadre de l'opérationnalisation de la phase de développement du projet Sangomar. De plus, **60% des demandes sont passées par le processus normal d'appel d'offres** tel que fixé par la réglementation en vigueur. Il est à noter que les dérogations accordées résultent du fait que les appels d'offres ont soit été infructueuses ou le scope en question avait déjà un fournisseur international disposant de l'exclusivité dudit scope, ce qui rendait la mise en concurrence inopérante.

// 2. Contrôle a posteriori

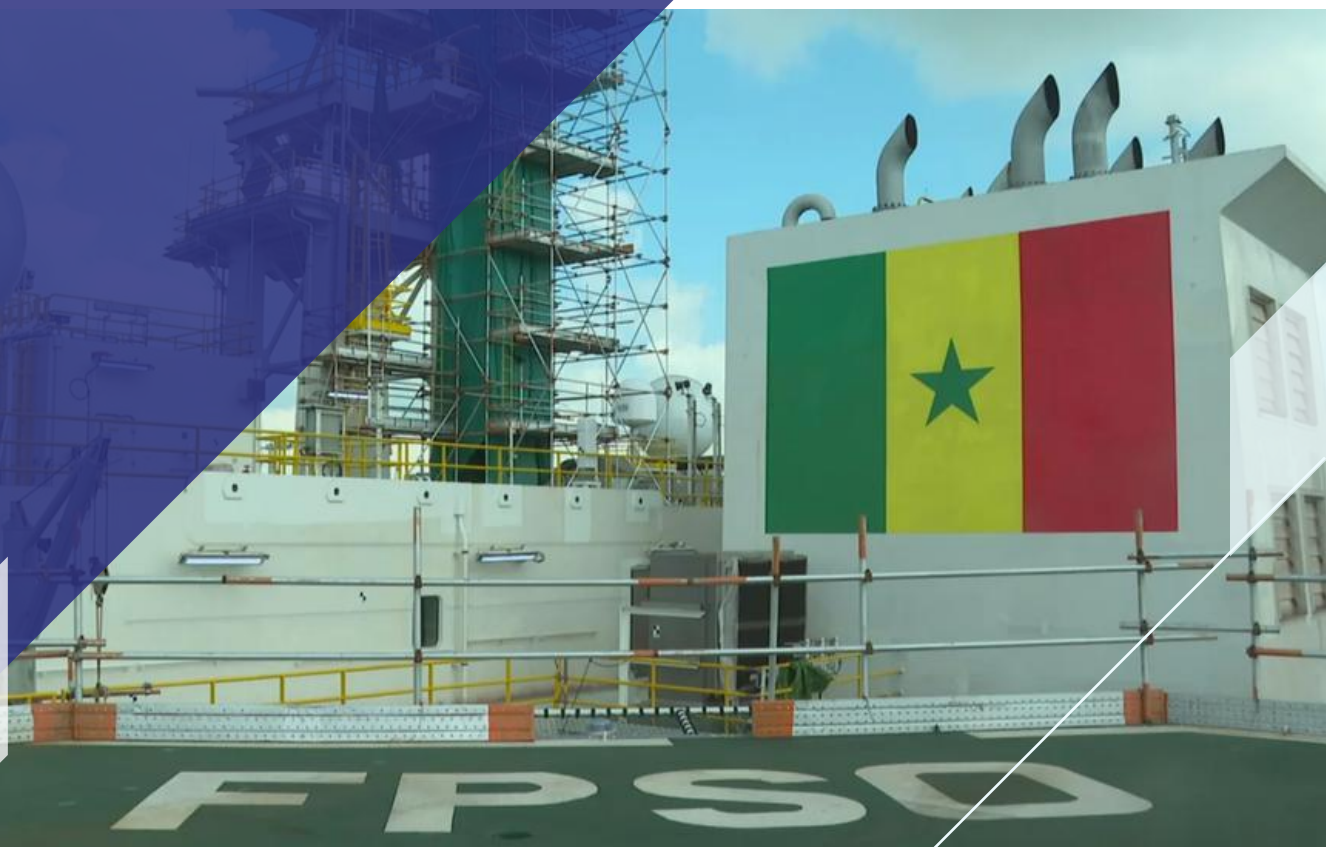
Aux termes de l'**article 27 du décret n°2023-990 du 04 mai 2023** précité « les entreprises élaborent à la fin de chaque année civile, un rapport d'exécution de leur plan de contenu local (REPCL) qui est soumis au Secrétariat technique compétent au plus tard le premier jour du second mois calendaire de l'année suivante dans le cadre de l'évaluation a posteriori. »

Pour la mise en œuvre de cette exigence le ST-CNSCL a mis en place un canevas sur support électronique via la plateforme de mise en relation pour faciliter le renseignement des données mais aussi un canevas sur support papier pour faciliter l'exploitation du rapport d'exécution du plan de contenu local.

Tous les marchés autorisés hors plateforme électronique de mise en relation du CNSCL et renseignés au niveau du rapport d'exécution, font l'objet d'un contrôle a posteriori aux fins de vérifier d'une part si les engagements des parties, les exigences et les obligations de contenu local sont respectés.

Dans le cadre de ce rapport, le ST-CNSCL a examiné les rapports d'exécution de plan de contenu local soumis en 2023 présentant la réalisation des projections sur 2023.

NUMÉRO	RAPPORTS D'EXÉCUTION DES PLANS DE CONTENU LOCAL REÇUS POUR L'ANNÉE 2023
1	WOODSIDE
2	MODEC SENEGAL S.A.S.U.
3	CORPORATE RISKS
4	DIAMOND OFFSHORE
5	SUBSEA 7
6	HALLIBURTON
7	SENTRACK LOGISTICS



E. PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LES ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

Plusieurs entreprises locales et investisseurs locaux ont eu à participer activement aux activités pétrolières et gazières par l'entremise du ST-CNSCL. En effet, face à une concurrence accrue et à des exigences et standards élevés des compagnies pétrolières, le secteur privé national a pu offrir des biens et services de qualité à l'ensemble de la chaîne de valeur des activités pétrolières et gazières en profitant des opportunités lancées à travers la plateforme électronique de mise en relation. Cela s'est traduit par des parts de marché importantes prises par des entreprises locales dans des domaines aussi variés allant du catering, des opérations de logistiques du Waste management, de la fourniture des bateaux de support en passant par la fourniture de produits, la conception d'instruments sous-marins jusqu'à la maintenance industrielle et l'entretien des infrastructures sous-marines. Dès lors, l'un des indicateurs de réussite de la mise en œuvre de la politique de contenu local est l'émergence de champions

nationaux dirigés par des Sénégalais avec du personnel sénégalais.

Cette participation constitue une matérialisation effective de la maximisation des retombées des ressources naturelles dans l'économie nationale.



V.OBSERVATOIRE NATIONAL DU CONTENU LOCAL |

Au-delà de la plateforme E-CNSCL traitant des opportunités formelles du secteur des hydrocarbures, le ST-CNSCL s'est doté en 2023 d'un Observatoire national du Contenu local (ONCL) comme dispositif de collecte et de synthèse d'informations lui permettant de suivre l'évolution du secteur en vue de mieux informer les acteurs ainsi que les partenaires au développement et les potentiels investisseurs mais aussi d'éclairer les décisions des pouvoirs publics.

Une passerelle est créée entre la plateforme E-CNSCL et la plateforme de l'observatoire pour permettre l'alimentation de données issues de l'exploitation des rapports d'exécution de contenu local qui doivent être produits à travers la plateforme. La mise en place de l'Observatoire de Contenu local a pour but de s'assurer que la vision politique est effectivement mise en œuvre et que les populations locales, y inclus les femmes et les jeunes, tirent profit des effets multiplicateurs de ces nouvelles opportunités du secteur.

Il permet entre autres, de calculer l'indicateur de contenu local qui représente le pourcentage de contenu local relatif à un contrat ou un projet donné c'est-à-dire la part de la valeur ajoutée captée par l'économie locale.

Calcul de l'ICL suivant la formule suivante :

- **ICL** = Salaires locaux + biens fournis localement + services locaux / Valeur du Contrat ou du Projet
- **SAL** = Salaires Locaux;
- **BFL** = Biens Fournis localement ;
- **SEL** = Services locaux;



ACCUEIL L'OBSERVATOIRE INDICATEURS PUBLICATIONS CONNAISSANCE ACTUALITÉS CONTACT

Se connecter

PLATEFORME DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DU CONTENU LOCAL

Promouvoir et développer l'utilisation des biens et services nationaux

Le contenu local vise la création d'emplois locaux à tous les niveaux, avec l'inclusion et la prise en compte des besoins des femmes et de jeunes de manière spécifique.

ISAL: Indicateurs de Salaires Locaux

ICL: Indicateurs du Contenu Local

IBL: Indicateurs de Biens Locaux

ISEL: Indicateurs de services Locaux



L'Observatoire s'appuie sur les données issues de la plateforme E-CNSCL et les données non formelles collectées à travers des formulaires sur le terrain. Il donnera des statistiques nationales de l'impact réel du secteur des hydrocarbures sur l'économie nationale. Il sera le tableau de bord qui permettra d'assurer un suivi des objectifs globaux et sectoriels de contenu local dans le secteur des hydrocarbures.

VI. LA PROMOTION DU CONTENU LOCAL |

Le Secrétariat Technique du Comité National de Suivi du Contenu Local (ST-CNSCL) s'est affirmé en 2023 comme un acteur clé dans la promotion et la mise en œuvre du contenu local dans le secteur des hydrocarbures.

À travers des initiatives stratégiques et des collaborations fructueuses, le ST-CNSCL a contribué à renforcer l'intégration des entreprises locales dans la chaîne de valeur extractive, tout en favorisant la création d'emplois pour les sénégalais et le développement de compétences locales.

Ce chapitre met en lumière les réalisations du ST-CNSCL en matière de promotion du contenu local, notamment à travers les activités qu'il a organisées ou auxquelles il a participé, les programmes de formation mis en œuvre pour renforcer les capacités des acteurs locaux, ainsi que les cas de transferts de technologies qui ont marqué l'année. Ces actions reflètent l'engagement du ST-CNSCL à créer des opportunités économiques durables pour les Sénégalais et à soutenir la compétitivité des entreprises nationales dans un environnement extractif en pleine expansion.

A. ACCÈS PRIORITAIRE À L'EMPLOI LOCAL

Conformément au décret 2023-990 du 04 mai 2023 relatif aux modalités d'organisation et de fonctionnement du CNSCL, tout contractant, sous-traitant, prestataires de services titulaire d'un poste national pourvu par un appel d'offres international soumet un plan de succession pour approbation au CNSCL. Au niveau du présent rapport d'exécution, l'évaluation du plan de succession susmentionné repose uniquement sur l'Opérateur Woodside et son sous-traitant principal MODEC SENEGAL, qui est chargé de l'exploitation et de la maintenance du FPSO Léopold Sédar Senghor. Ce choix se justifie par le fait que Woodside et MODEC SENEGAL sont les donneurs d'ordres majeurs en biens et services dans le projet pétrolier de Sangomar.

L'année 2023 met en lumière les efforts entrepris notamment par l'Opérateur pour promouvoir le développement des carrières du personnel sénégalais et l'exécution du plan de succession dans le cadre du projet Sangomar.

Ces initiatives s'inscrivent dans une stratégie globale visant à maximiser les retombées locales et à renforcer l'expertise nationale dans l'industrie pétrolière et gazière.

Concernant le plan de carrière, Woodside a élaboré un programme structuré sur deux ans, couvrant la période 2022-2023. Ce programme visait à offrir au personnel sénégalais des opportunités de perfectionnement continu, incluant la formation en classe, le coaching, le mentorat, et des modules en ligne. En 2023, 46 % du personnel total, soit 21 employés équivalents temps plein, étaient sénégalais. Ces postes couvraient des domaines variés, tels que la finance, la logistique, la technique, les ressources humaines et les affaires corporatives. Chaque collaborateur a bénéficié d'un plan de progression adapté à son rôle. Par exemple, un comptable adjoint, fort de 15 mois d'expérience, a évolué vers le poste de comptable principal, tandis qu'un ingénieur foreur a consolidé ses compétences au fil des années.



Les formations dispensées s'appuyaient sur une approche d'apprentissage par l'expérience, le mentorat et les cours formels. En 2023, les employés ont suivi des formations techniques et non techniques, couvrant des thématiques telles que la santé-sécurité, le leadership et les compétences opérationnelles. Ces initiatives témoignent de la volonté de renforcer les capacités locales et de préparer les Sénégalais à occuper des postes stratégiques dans le secteur. Le bilan d'exécution du plan de succession révèle une planification anticipée et rigoureuse pour accompagner la transition de la phase d'exécution du projet vers celle de l'exploitation, prévue pour mi-2024.

Les rôles occupés par des expatriés sont progressivement transférés à des talents locaux. De ce fait, le poste de Directeur Général ainsi que ceux liés à la santé et à la sécurité devraient être pourvus d'ici un à cinq ans par des personnes physiques de nationalité sénégalaise. Parallèlement, les postes offshore, notamment ceux liés au forage et à la complétion, seront démobilisés à la fin de la phase actuelle. Une nouvelle équipe dédiée à la phase d'exploitation a commencé à se mobiliser en 2023, et un nouveau plan de succession sera établi en 2024 pour accompagner cette transition.

Cependant, des défis subsistent, notamment dans le domaine des compétences techniques requises pour les rôles spécialisés. Le manque d'expérience locale dans des fonctions comme le forage limite la capacité de localisation immédiate. La pérennité des efforts de formation et de transfert de compétences dépendra également des résultats de production en 2024, qui détermineront la faisabilité d'une éventuelle phase 2 du projet.

En somme, l'année 2023 a démontré un engagement significatif envers le développement du contenu local, tout en reconnaissant les défis inhérents à la formation d'une main-d'œuvre nationale hautement qualifiée. Les progrès réalisés et les plans envisagés pour l'avenir reflètent une approche stratégique et progressive, destinée à maximiser l'impact socio-économique du projet Sangomar sur le Sénégal.





B. FORMATION, CAPACITATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE AU PROFIT DES ENTREPRISES LOCALES

// 1. FORMATION

Le programme TAGGAAT a été institué par le Secrétariat technique du CNSCL dans le but de répondre à sa mission première d'accompagner les entreprises locales dans la capacitation et la mise à niveau conformément à la stratégie de développement du contenu local. TAGGAAT avait pour objectif de doter les acteurs locaux évoluant dans le secteur des hydrocarbures de capacités afin qu'ils puissent être aptes à participer activement aux activités de l'industrie des hydrocarbures.

La cible de ces formations étaient les sociétés inscrites sur la plateforme E-CNSCL et ayant le profil d'entreprises locales. La première phase du programme a débuté en novembre 2023 et s'est achevée en février 2024. Ce programme a comporté sept (7) modules de formation classés en trois (3) catégories (voir tableau ci-dessous). Tous ces modules de formation ont été dispensés en présentiel et sanctionnés à la fin par un certificat.

CATÉGORIES	MODULES
RENFORCEMENT DE CAPACITÉS	COMMENT ÉLABORER UN DOSSIER DE SOUMISSION D'AO ET D'AMI
	ANGLAIS TECHNIQUE
SURVIE EN MER	BOSIET (BASIC OFFSHORE SAFETY INDUCTION & EMERGENCY TRAINING)
HSE	PERMIT TO WORK SYSTEM
	HAZARD IDENTIFICATION & RISK ASSESSMENT
	HSE SUPERVISOR
	INCIDENT INVESTIGATION & REPORTING

La participation au programme TAGGAAT s'est déroulée comme suit : un appel à candidatures a été lancé auprès de ces entreprises locales pour leur proposer ces modules. Chaque entreprise avait le droit d'inscrire deux agents et choisir un module par agent ou un seul module pour les deux agents.

A la clôture de l'appel à candidature, cent quarante-quatre (144) entreprises ont manifesté leur intérêt pour bénéficier du programme TAGGAAT. Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des 106 bénéficiaires (hors le webinaire) retenus par module :

MODULES	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES
WEBINAIRE : COMMENT ÉLABORER UN DOSSIER DE SOUMISSION D'AO ET D'AMI ?	217
ANGLAIS TECHNIQUE	44
BOSIET (BASIC OFFSHORE SAFETY INDUCTION & EMERGENCY TRAINING)	9
PERMIT TO WORK SYSTEM	14
HAZARD IDENTIFICATION & RISK ASSESSMENT	12
PERMIT TO WORK SYSTEM	20
INCIDENT INVESTIGATION & REPORTING	7

// 2. CAPACITATION

À la suite de la signature d'un accord de prêt entre l'État du Sénégal à travers le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération et le Fonds Africain de Développement (FAD) afin de contribuer au financement du Programme d'Appui à l'Accélération Industrielle, à la Compétitivité et à l'Emploi (PAAICE), un programme destiné à renforcer les capacités des entreprises intervenant dans le dispositif du contenu local relatif aux hydrocarbures a été mis en place.

L'objectif de ce programme est de permettre aux entreprises de se doter des moyens

nécessaires au renforcement de leurs positions dans le secteur du pétrole et du gaz. Le programme "DAMEL" est ainsi un programme d'excellence opérationnelle pour les PME du Sénégal. La première cohorte compte 20 entreprises inscrites sur la plateforme E-CNSCL. De manière spécifique, il s'agira d'accompagner sur 12 mois, avec une enveloppe de 400 millions de Francs CFA, les PME évoluant dans le dispositif du contenu local à :

- adopter une démarche d'analyse et de maîtrise des flux métiers sans pertes ;
- rendre le travail plus efficace en mettant en place des outils de facilitation ;
- se doter de compétences et d'expertises permettant de garantir l'efficacité et l'efficience métier ;
- mettre en place une stratégie cohérente entre ressources et ambitions.

// 3. TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

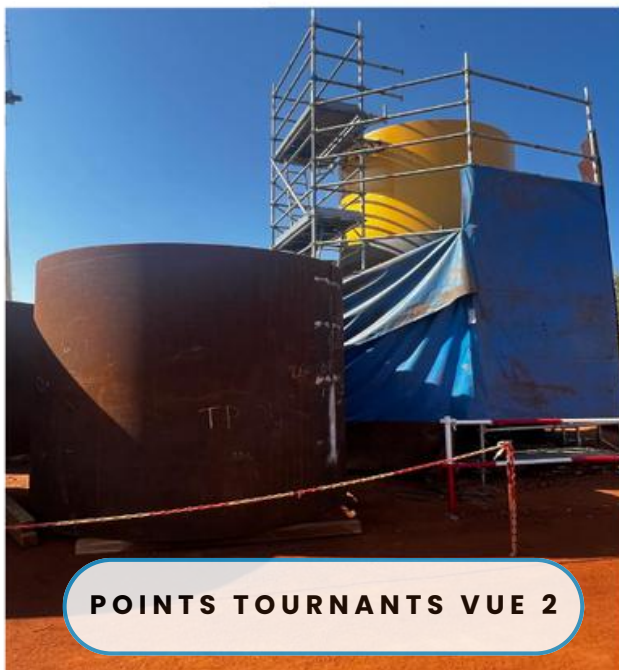
Le transfert de technologie revêt une importance stratégique dans les missions du Comité National de Suivi du Contenu Local (CNSCL) et de son Secrétariat Technique (ST-CNSCL), conformément à la **loi n° 2019-04 du 1er février 2019** relative au contenu local dans le secteur des hydrocarbures.

Cette disposition légale impose aux donneurs d'ordres l'obligation d'assurer un transfert effectif de technologies et de compétences, notamment dans le cadre des contrats régis par les régimes mixte et non exclusif. Le rôle du ST-CNSCL est alors d'en garantir l'application rigoureuse, en veillant à ce que ces engagements se traduisent par des bénéfices concrets pour les entreprises locales, qui deviennent ainsi des acteurs incontournables de la chaîne de valeur du secteur des hydrocarbures.

Grâce aux prérogatives qui lui sont conférées dans le cadre de l'application de cette obligation, le ST-CNSCL a permis à plusieurs entreprises locales de bénéficier de transferts de technologies significatifs. Parmi celles-ci figure l'entreprise ORSEN, une coentreprise (joint-venture) entre Friedlander (68 %) et Teranga O&G (32 %). Dans le cadre de ses activités liées au développement du champ pétrolier de Sangomar, ORSEN a acquis des compétences avérées dans la fabrication de 33 goosenecks (cols de cygne) ainsi que d'outils d'installation essentiels pour ce projet notamment l'acquisition d'une rouleuse.

Par ailleurs, ORSEN a également joué un rôle central dans la fabrication finale des spools et des jumpers pour le compte du sous-traitant SAIPEM dans le cadre du projet gazier Grand Tortue Ahmeyim (GTA).



ILLUSTRATIONS DES ÉQUIPEMENTS FABRIQUÉS**COL DE CYGNES VUE 1****POINTS TOURNANTS VUE 1****ROULEUSE****POINTS TOURNANTS VUE 2****COL DE CYGNES VUE 2**

Ces réalisations illustrent l'impact tangible du cadre juridique et des efforts de supervision du ST-CNSCL, qui s'emploient à renforcer les capacités techniques des entreprises nationales tout en favorisant une meilleure intégration de ces dernières dans la chaîne de valeur des projets pétroliers et gaziers.

Un exemple éloquent de cet impact est celui de **Senegal Supply Base (SSB)**, une plateforme logistique stratégique qui a émergé comme un modèle de réussite dans le domaine du contenu local. Située dans le port de Dakar, SSB a été conçue pour répondre aux besoins spécifiques des projets pétroliers et gaziers offshore, notamment en termes de stockage, de manutention et de gestion de matériel technique. Cependant, son rôle ne se limite pas à ces services fondamentaux. Grâce à l'encadrement des obligations de transfert de technologies, SSB a acquis une expertise avancée en gestion de la chaîne logistique pour les activités d'exploration et de production offshore, un domaine exigeant une précision, une efficacité et un respect des normes de sécurité parmi les plus élevées au monde.

Dans le cadre des projets hydrocarbures emblématiques du Sénégal, tels que le champ pétrolier de Sangomar et le projet gazier Grand Tortue Ahmeyim (GTA), SSB a non seulement soutenu les opérations internationales, mais elle a également su se doter de capacités techniques et organisationnelles nouvelles. Ces compétences incluent **l'installation et la gestion d'équipements spécialisés, la coordination des flux logistiques complexes** entre le port et les sites offshore, ainsi que le suivi **des normes environnementales et sécuritaires** les plus strictes. À travers cette évolution, SSB est devenue un partenaire logistique clé, capable de rivaliser avec des acteurs internationaux dans son domaine.

L'exemple de SSB illustre également un aspect central de la stratégie du ST-CNSCL : assurer que les engagements en matière de transfert de technologies contribuent à la création d'un tissu économique national robuste et durable. En accompagnant des entreprises locales comme SSB, le ST-CNSCL s'assure non seulement de l'application effective des dispositions légales, mais aussi de la montée en compétence des ressources nationales et de l'ancrage des investissements dans l'économie sénégalaise.

Aujourd'hui, SSB est perçue comme un

symbole de ce que le contenu local peut accomplir lorsqu'il est soutenu par un cadre juridique solide et un suivi efficace. Sa montée en puissance dans le secteur des hydrocarbures démontre que le transfert de technologies, loin d'être un simple concept juridique, est un outil concret de transformation économique et industrielle. À travers des initiatives telles que celles menées par SSB, le Sénégal renforce sa souveraineté industrielle tout en maximisant les retombées des projets extractifs pour les générations futures.

ILLUSTRATIONS TÊTES DE Puits (XMAS TREES)



VII. LES CHIFFRES DU CONTENU LOCAL |

L'année 2023 a été marquée par des avancées notables dans la mise en œuvre du contenu local dans le secteur des hydrocarbures, notamment à travers les projets phares Sangomar et Grand Tortue Ahmeyim (GTA). Ces projets, symboles de l'entrée du Sénégal dans le cercle des nations productrices d'hydrocarbures, ont offert des opportunités concrètes pour renforcer l'économie nationale et développer l'expertise locale.

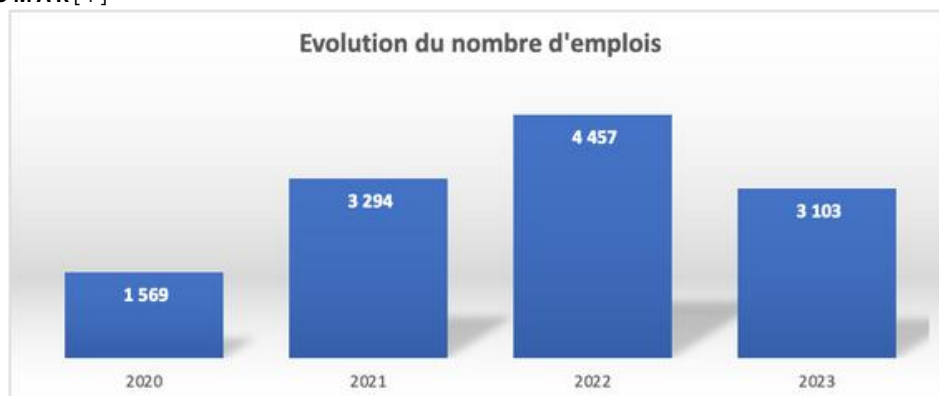
A. LES STATISTIQUES DES PROJETS SANGOMAR & GTA

Cette section met en lumière les données cumulées depuis le début des activités jusqu'en juin 2023 sur les deux projets, Sangomar et GTA, notamment :

- l'estimation de la part locale dans ces projets stratégiques,
- le nombre d'emplois créés et occupés par des sénégalais, tous types de contrats confondus (emplois temporaires et permanents),
- le volume des heures de formation dispensées à ces derniers.

Ces chiffres reflètent les efforts soutenus pour maximiser les retombées économiques et sociales des projets extractifs tout en favorisant l'émergence d'une main-d'œuvre nationale qualifiée et compétitive.

EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS OCCUPÉS PAR DES SÉNÉGALAIS DANS LE CADRE DU PROJET SANGOMAR^[1]



EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS OCCUPÉS PAR DES SÉNÉGALAIS DANS LE CADRE DU PROJET GTA^[2]



[1] CES CHIFFRES SONT TIRÉS DES RAPPORTS DE WOODSIDE ET COUVRE LA PÉRIODE DU DÉBUT DES OPÉRATIONS JUSQU'EN JUIN 2023

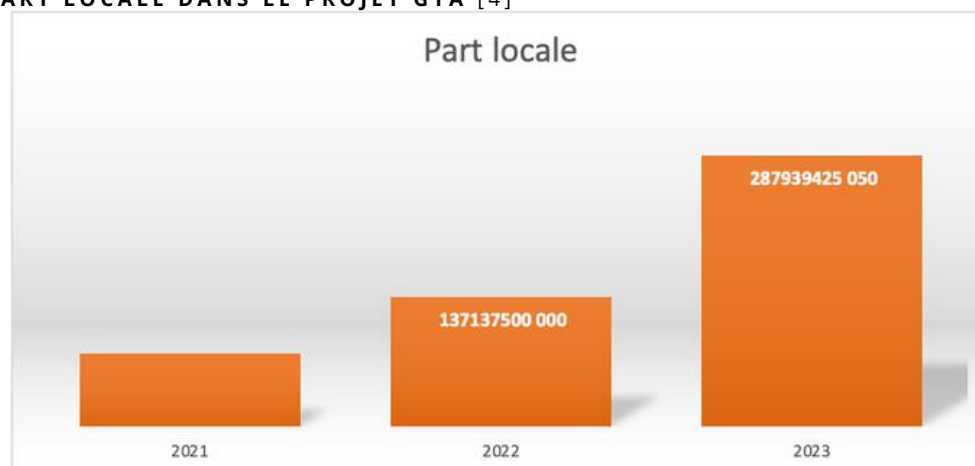
[2] CES CHIFFRES SONT TIRÉS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE BP COUVRANT LA PÉRIODE DU DÉBUT DES OPÉRATIONS JUSQU'À LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE 2024

[3] CES CHIFFRES SONT TIRÉS DES RAPPORTS DE WOODSIDE ET COUVRE LA PÉRIODE DU DÉBUT DES OPÉRATIONS JUSQU'EN JUIN 2023

PART LOCALE DANS LE PROJET SANGOMAR [3]



PART LOCALE DANS LE PROJET GTA [4]

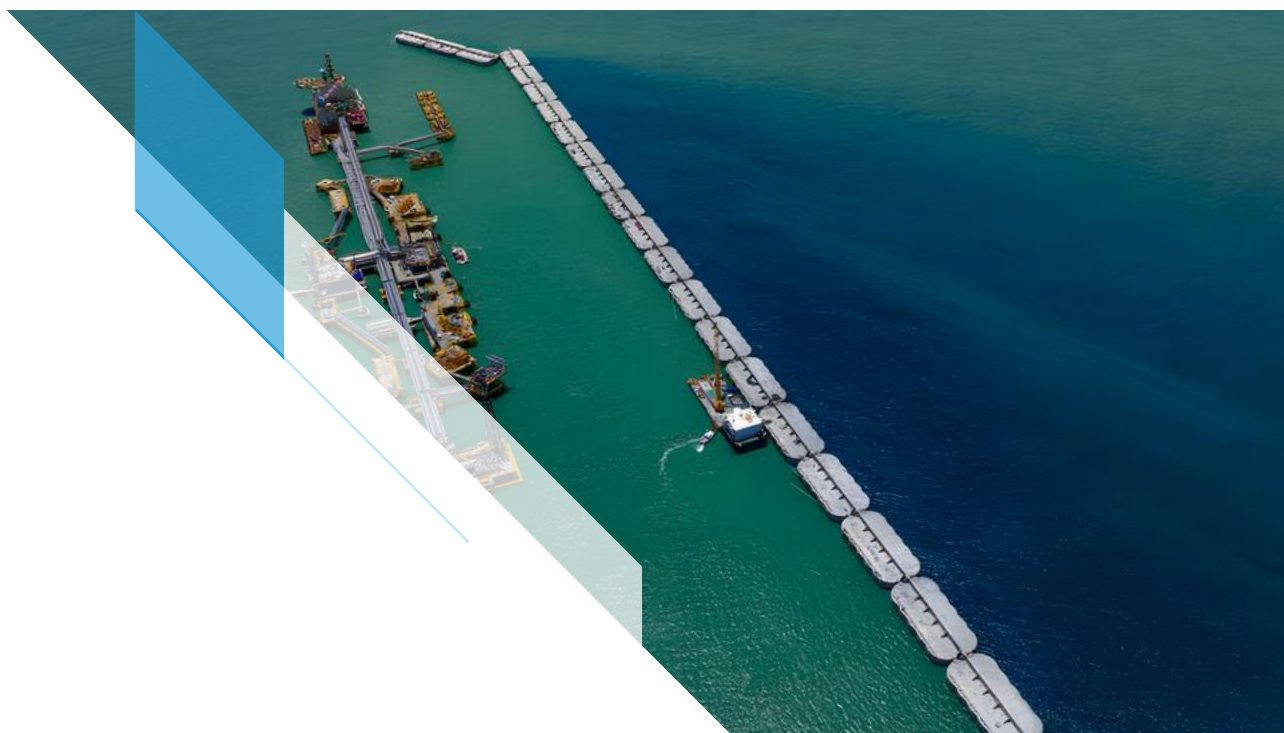


NOMBRE D'HEURES DE FORMATION [5]

ENTREPRISE	PARTICIPANTS	HEURES
WOODSIDE	326	4598,7
MODEC	939	6714
SUBSEA 7	18	368
HALLIBURTON	77	1972
SERVICES PÉTROLIERS SCHLUMBERGER	96	322
TOTAL	1456	13974,7

[4] CES CHIFFRES SONT TIRÉS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE BP COUVRANT LA PÉRIODE DU DÉBUT DES OPÉRATIONS JUSQU'À LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE 2024

[5] CCES CHIFFRES SONT TIRÉS DES RAPPORTS D'EXÉCUTION DU PLAN DE CONTENU LOCAL TRANSMISES PAR CES ENTREPRISES



B. LES DIFFICULTÉS D'APPLICATION DE LA LOI SUR LE CONTENU LOCAL DANS LE CHAMP GTA

Le ST-CNSCL, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 2019-04 du 1^{er} février 2019 relative au Contenu local dans le secteur des hydrocarbures a rencontré des difficultés à appliquer la loi susmentionnée dans le projet gazier du Grand-Tortue Ahmeyim (GTA) qui est communément exploité avec la République Islamique de Mauritanie.

Pour rappel, les découvertes gazières qui ont été effectuées par Kosmos Energy sur le Bloc de Saint Louis Offshore Profond (SLOP) se trouve à cheval avec la frontière mauritanienne notamment sur le Bloc de C8 dont Kosmos détenait le permis d'exploration et de production.

La signature et la ratification du Sénégal de l'Accord de Coopération Inter-Etats (ACI) définit les modalités d'exploitation commune du champ GTA notamment sur le plan technique, économique, financier pour garantir une répartition des recettes issues de la production gazière à hauteur de 50/50. Cet ACI a ensuite été complété par un Accord d'Unitisation (UUOA) qui établit le périmètre GTA.

A l'issue de la phase de développement du projet GTA qui concentre l'essentiel des investissements (CAPEX) à forte valeur de Contenu local,

des difficultés juridiques sont apparues quant à l'application de la loi sur le Contenu local du Sénégal. Cela s'explique par le fait que le projet est unitisé et est donc partagé entre deux États. Par conséquent, les deux États conformément à l'ACI harmonisent leurs réglementations afin que ces dernières soient opposables à l'Opérateur BP.

Une telle harmonisation s'est faite sur le plan fiscal, douanier entres autres et non sur le volet Contenu local sur lequel les autorités des deux États sont en discussions pour établir des règles de Contenu local propre au GTA.

Cette absence d'harmonisation sur le plan du Contenu local n'a pas permis une application et un suivi du Contenu local par le ST-CNSCL. Ce dernier ne dispose donc pas de la visibilité nécessaire sur les procédures d'acquisition des biens et services, sur le recrutement du personnel sénégalais, la capacitation de ce dernier et les plans de succession prévus pour une meilleure participation de la main-d'œuvre locale sur la chaîne valeur gazière GTA.

Étant donné que la loi du 1^{er} février 2019 ne s'est pas appliquée au projet GTA, l'Opérateur BP et ses sous-traitants de rang de 1 et 2 se sont soustraits à leurs obligations de Contenu local ; d'où le manque de visibilité du ST-CNSCL dans ce projet.

Toutefois, sur le plan légal aucune disposition légale ne limite l'applicabilité de la législation sénégalaise sur le Contenu local au projet GTA.

Le ST-CNSCL poursuit les discussions avec les parties prenantes aux fins de trouver les solutions idoines pour une application du Contenu local GTA qui ne saurait tarder.

VIII. DÉFIS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONTENU LOCAL |

Conscient des défis liés à la mise en œuvre de la politique de contenu local, le législateur qui a institué le CNSCL rappelle déjà dans l'exposé des motifs de la loi sur le contenu local dans le secteur des hydrocarbures que « l'utilisation de la main d'œuvre locale et la participation des entreprises nationales aux activités pétrolières et gazières ne peuvent être optimales que si les défis liés à la faiblesse des capacités techniques, technologiques et économiques des entreprises locales et ceux liés à la qualification professionnelle de la main d'œuvre sont relevés ».

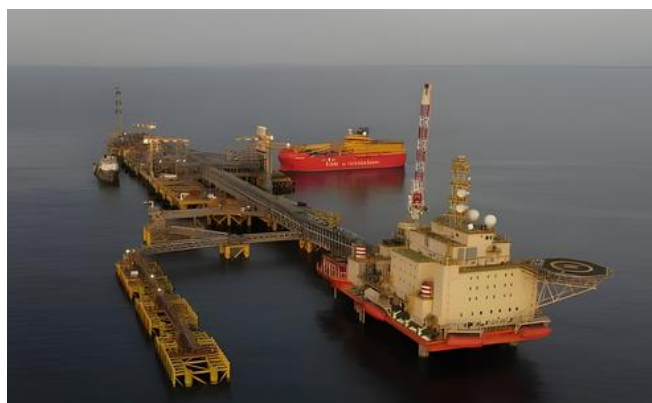
C'est pourquoi l'année 2023 a été pour le ST-CNSCL une année d'action et d'accompagnement des entreprises et ressources humaines locales dans la capacitation et l'accès aux marchés lancés par les donneurs d'ordre dans le secteur.

Toutefois les principaux défis auxquels le ST-CNSCL doit faire face pour le développement du contenu local sont :

- le déficit de capacités techniques et technologiques des entreprises locales ;
- le manque de qualification de la main-d'œuvre ;
- le défaut de Financement des entreprises locales ;
- la faible participation du secteur privé dans la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière et gazière ;
- la cartographie des partenariats et des exigences requises dans le secteur ;
- l'absence de stratégie de transfert de technologie ;
- l'identification des actionnaires dans les entreprises afin de lutter contre les sleepings partners ;
- l'absence de dispositif de portage des entreprises locales ;

- l'absence de cadre de partage d'expérience entre les pays producteurs de pétroles africains sur la mise en œuvre des politiques de contenu local aux fins d'épouser les meilleures pratiques.

Le Sénégal a également le défi de bâtir une économie d'échelle à travers le développement du secteur pétrolier et gazier en soutenant le développement des autres segments industriels, en favorisant une croissance économique durable, partagée et équitable, en créant des emplois (directs et indirects) ainsi que d'autres contenus locaux et en permettant la diversification de l'économie.



IX. RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES |

L'année 2023 constitue la deuxième année d'exercice complet du ST-CNSCL et a été une année marquée par le développement de la plateforme électronique, l'outil de mise en relation des acteurs et le lieu de centralisation de toutes les opportunités du secteur des hydrocarbures. Ça a été aussi l'occasion de développer l'observatoire du contenu local pour mieux recueillir des données fiables et conformes aux attentes des acteurs.

Par ailleurs, beaucoup d'activités de promotion de contenu local ont été réalisées mais, les Journées du contenu local rassemblant l'ensemble des acteurs du secteur constituent l'évènement phare du ST-CNSCL de 2023 comme indiqué précédemment dans le rapport.

De l'analyse du rapport il découle un certain nombre de recommandations et de perspectives.

En termes de recommandations le ST-CNSCL doit :

- finaliser la stratégie nationale de contenu local dans le secteur des hydrocarbures conformément aux exigences légales et réglementaires ;
- continuer la capacitation des acteurs locaux à travers le plan TAGGAT phase II en renforcement des programmes de formation qui devront inclure des modules spécifiques sur les compétences techniques requises pour travailler dans ces secteurs (BOSIET, HSE, génie civil, maintenance industrielle...) ;
- s'assurer du suivi du transfert technologie et de compétence à travers les contrats de partenariat entre les entreprises étrangères et locales autorisés par le ST-CNSCL ;
- faciliter l'accès au financement des entreprises locales en mobilisant toutes les ressources financières disponibles et favorisant le développement des partenariats avec les institutions bancaires et financiers privés et publics ;
- adopter le décret portant sur la taxe parafiscale sur les activités pétrolières et gazières qui constitue la principale source de financement du FADCL ;
- renforcer le cadre juridique et les dispositifs de contrôle à travers les lignes directrices et directives à prendre au sein du CNSCL ;
- faire l'audit des capacités des entreprises locales en vue de revoir le tableau de classification des activités pétrolières pour une meilleure prise en compte des capacités locales ;
- mettre en place un système de suivi et d'évaluation à travers la plateforme de l'observatoire de contenu local (ONCL) ;
- faire participer toutes les parties prenantes à travers des forums et consultations régulières sur la politique de contenu local dans le secteur des hydrocarbures.

En termes de perspectives le ST-CNSCL, pour atteindre ses objectifs stratégiques s'appuiera sur :

- le développement d'un tissu industriel local adapté aux exigences du secteur extractif ;
- l'institutionnalisation d'un système d'accompagnement des entreprises locales à travers le FADCL et le Guichet Unique pour le renforcement des capacités des fournisseurs et prestataires locaux ;
- l'incitation des entreprises étrangères à s'implanter dans le pays, à s'associer avec des entreprises locales et à assurer le transfert de technologie ;
- la maximisation du contenu local dans la fourniture de biens et de services tout au long de la chaîne de valeur pétrolière et gazière ;
- la prise en compte des communautés locales dans les activités extractives pour une meilleure stabilité sociale.



X - ANNEXE

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIVITÉS DE PROMOTION DE LA POLITIQUE DE CONTENU LOCAL

Date	Type d'activité	Nom de l'activité	Lieu	Organisateurs	Objectifs
25/01/2023	Webinaire	Webinaire portant sur le Management de la qualité	En ligne	ST-CNSCL	Permettre aux entreprises locales voulant intervenir dans ce domaine, de se former sur la qualité afin d'avoir les prérequis nécessaires pour profiter pleinement des opportunités de ce secteur. Des experts internationaux de très haut niveau ont tenu pendant deux tours d'horloge sur le Management de la Qualité, la Métrologie et l'Excellence opérationnelle
14-16/02/2023	Conférence internationale	Sub Saharan Africa International Petroleum Exhibition and Conference (SAIPEC)	Lagos, Nigéria	PETAN	Présenter la politique de contenu local du Sénégal en termes de cadre légal, de transparence et de mise en place de programmes de capacitation des entreprises et ressources humaines locales.
07-08/03/2023	Conférence	20ième salon international de l'Energie et du Pétrole en Afrique (SIEPA)	Dakar, Sénégal	ASDEA et ADEA	Partager le travail accompli par l'Etat du Sénégal à travers le ST-CNSCL pour développer un cadre légal et institutionnel performant pour permettre aux sénégalais d'accéder aux opportunités générées par cette nouvelle industrie. Avec un stand d'exposition, ce salon a été l'occasion pour l'équipe du ST-CNSCL d'échanger avec les participants sur la politique de contenu local du Sénégal et de les informer sur les outils mis en place pour capaciter le secteur privé et les ressources humaines pour répondre aux normes et standards du secteur des hydrocarbures.

13/03/2023	Atelier	Journées internationales de la Femme	Dakar, Sénégal	Cellule Genre et Equité du Ministère Du Pétrole et de l'Energie (MPE)	Sous la présidence de Madame le Ministre Sophie Gladima. Le thème de cette année était « Accès des femmes à l'énergie : enjeux et défis pour une digitalisation inclusive »
17/03/2023	Afterwork	Afterwork scientifique de l'Amicale des Inspecteurs et officiers des Douanes	Dakar, Sénégal	Amicale des Inspecteurs et officiers des Douanes	Discuter de l'impact de la loi sur le contenu local sur la réglementation douanière
20/04/2023	Atelier de formation	Séance de mise à niveau du personnel de ECOBANK Sénégal	Siège Ecobank , Dakar, Sénégal	ECOBANK et ST-CNSCL	Former le personnel de Ecobank Sénégal sur les fondamentaux du pétrole et du gaz et également pour un partage du cadre légal et institutionnel mis en place par l'Etat du Sénégal pour le développement du contenu local. L'objectif est de les inciter à innover en termes d'outils de financement pour la capacitation de nos entreprises nationales
25/04/2023	Forum	Forum économique international de Dakar-Rufisque	Dakar, Sénégal	Conseil départemental de Rufisque	Les enjeux du Contenu local et de la formation dans le secteur des hydrocarbures
29-30/04/2023	Atelier de sensibilisation	Un atelier national de renforcement de capacités des membres des plateformes « Femmes des collectivités minières (FCM)» et des femmes des Observatoires Territoriaux du Secteur Extractif (OTSE)	Mbour, Thiès, Sénégal	Forum Civil - NRGi - ONG 3D	Cette rencontre entre dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Programme pour la Transparence et la Redevabilité dans le Secteur Extractif au Sénégal, initié par le Forum civil en partenariat avec l'USAID

11/05/2023	Atelier de partage	Conférence sur le contenu local de l'industries oil and gaz by ECOBANK	Dakar, Sénégal	ECOBANK	Conférence dont le thème était « Hydrocarbures : solutions de financement powered by Ecobank » plus de 200 entreprises inscrites sur la plateforme E-CNSCL ont été conviées à l'événement.
11-13/05/2023	Visite sur site	Visite du HUB de GTA	Saint-Louis, Sénégal	DH-MPE	Suivre les travaux du HUB de GTA en vue de préparer l'arrivée du FLNG GIMMI. Ca a été l'opportunité pour le ST-CNSCL de faire le suivi du personnel sénégalais à bord.
17/05/2023	Atelier	Dialogue National	Dakar, Sénégal	Gouvernement Sénégal	Présentation du contenu local au Dialogue National
22/05/2023	Atelier de sensibilisation	Procurement Process day by MODEC	Dakar, Sénégal	MODEC	Partager les processus de sélection des fournisseurs et critères de sélection de MODEC
30/05/2023	Atelier de sensibilisation	Masterclass portant sur le contenu local dans le secteur des hydrocarbures aux étudiants de Senegal Oil and Gas Academy	Dakar, Sénégal	SOGA	Cette initiative rentre dans le cadre du partage de connaissances avec les jeunes pour susciter des vocations. En effet, il est nécessaire de développer une expertise locale, qui peut être utilisée dans l'exploration, la production et le traitement des ressources pétrolières et gazières aux fins de renforcer la capacité de la main-d'œuvre locale et améliorer son employabilité dans cette industrie.
12-13/06/2023	Forum	8ème Forum International sur la Finance Islamique de l'Afrique de l'Ouest (2023)	Dakar, Sénégal	IFF West Africa	Ce Forum s'est tenu autour du thème: « Les Opportunités de Financement Islamique pour le Secteur de l'Energie : Pétrole, Gaz et Energie Renouvelable

14/06/2023	Atelier de lancement	Lancement des activités techniques d'appui aux PME business linkage program (BLP)	Dakar, Sénégal	INVEST IN AFRICA	Programme de partenariat d'affaires
17/06/2023	Atelier	Atelier sur l'exploitation à Sangomar	Palmarin, Thies	Amnesty International	Atelier sur l'impact de l'exploitation de Sangomar sur les populations
10-11/07/2023	Sessions de travail	Dialogue National	Dakar, Sénégal	Gouvernement Sénégal	Des sessions de travail ont eu lieu entre les deux équipes pour échanger sur les politiques de mise en œuvre du contenu local au Sénégal et au Congo. Des différences sont apparues sur la méthodologie mais l'objectif reste commun c'est-à-dire permettre aux entreprises et ressources humaines sénégalaises et congolaises de saisir les opportunités issues du secteur pétrolier et gazier.
15/07/2023	Atelier de sensibilisation	Séance de capacitation et d'informations pour la Convention des Jeunes Reporters du Sénégal section de Thiès	Thiès, Sénégal	SOGA	Echanger avec les acteurs de la Presse sur le dispositif qui a été mis en place par l'Etat du Sénégal pour le développement du contenu local dans le secteur des hydrocarbures.

25/07/2023	Audience	Rencontre avec la société SAS Sénégal en compagnie de leur partenaire 3T EnerMec	Dakar, Sénégal	ST-CNSCL	Rencontre en vue d'une collaboration avec l'Etat Sénégal dans le domaine de la formation portant sur le secteur des Hydrocarbures.
09/08/2023	Mise en relation	Appel à candidature	Dakar, Sénégal	ST-CNSCL	Mise en relation d'entreprises locales avec une entreprise étrangère pour l'exécution d'un contrat de services de sécurité onshore pour les bureaux d'une compagnie évoluant dans le secteur pétrolier et gazier
14/09/2023	Atelier	22ème session des assises économiques annuelles	Dakar, Sénégal	MEDS	Cette rencontre regroupait les principaux acteurs du patronat sénégalais et a été l'occasion pour le ST-CNSCL de communiquer sur la thématique « Ownership : comment mieux s'approprier nos ressources » notamment sur le volet gestion des ressources hydrocarbures.
14/09/2023	Conférence	Conférence sur l'emploi et la formation des jeunes dans le secteur des hydrocarbures	Dakar, Sénégal	SOGA	Partager les processus de sélection des fournisseurs et critères de sélection de MODEC

26-27/09/2023	Session de formation	Thème : « Interaction entre les dispositions relatives au contenu local et les engagements internationaux de la République du Sénégal au titre d'accords internationaux d'investissements/traités bilatéraux d'investissement »	Dakar, Sénégal	ST-CNSCL - OIDD	Cette formation qui a regroupé près d'une trentaine de participants issus des démembrements de l'Etat, rentre dans le cadre du programme d'Assistance Technique et Renforcement de Capacité pour le ST-CNSCL conduit sous l'égide de l'Organisation internationale de Droit du Développement (OIDD)
02-04/10/2023	Forum international	Abu Dhabi International Petroleum Exhibition & Conference (ADIPEC)	Abu Dhabi, EAU	Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC)	Faire des sessions de benchmarking auprès des partenaires internationaux et faire connaître la politique de contenu local sénégalaise qui encourage la mise en place de partenariats pour renforcer le transfert de technologie pour le bénéfice de nos entreprises locales.
25-26/10/2023	Conférence internationale	Table ronde dont le thème était « Enhancing Local Content development and deployment in Africa O&G industry »	Abuja, Nigéria	APPO - NCDMB	Intervention sur un panel qui portait sur « Local Content regulatory frameworks, institutions, and best practices » avec une présentation du cadre légal et institutionnel du contenu local dans le secteur des hydrocarbures au Sénégal en mettant l'accent sur les meilleures pratiques en termes de mise en œuvre de contenu local.

09-10/11/2023	Forum international	Les journées du contenu local JCL 2023	Dakar, Sénégal	ST-CNSCL	La thématique générale retenue pour cette deuxième édition est : « Mise en œuvre de la politique de contenu local dans le secteur des hydrocarbures : Bilan, contraintes et attentes »
16/11/2023	Visite d'entreprise	Visite dans les locaux de Technip Energies Sénégal	Dakar, Sénégal	ST-CNSCL - TECHNIP ENERGIES	Une séance de travail s'est tenue avec M. Franck Pliya, Président Exécutif de Technip Energies Sénégal et son équipe. Les discussions ont tourné autour de l'arrivée prochaine du FPSO dédié au Projet GTA et des opportunités de contenu local qui y sont liées.
21-22/11/2023	Conférence internationale	MSGBC Oil & Gas Power 2023 qui se tient à Nouakchott (Mauritanie)	Nouakchott, Mauritanie	ENERGY CAPITAL & POWER	Sous le thème "Augmenter les opportunités énergétiques dans les nouvelles frontières de l'Afrique", le MSGBC Oil, Gas & Power 2023 visait à optimiser les investissements énergétiques et à exploiter les opportunités dans le bassin de la MSGBC. Il sert de plateforme cruciale pour que les acteurs de l'énergie se connectent, débattent sur les défis et opportunités du marché et finalisent des accords transformateurs pour l'industrie.
22/11/2023	Conférence internationale	« 2023 Local content Conference & Exhibition »	Ghana	Petroleum Commission du Ghana	Rencontre qui a réuni environ 800 participants de la chaîne de valeur pétrolière et gazière sous le thème : « 10 ans de contenu local dans l'amont de l'industrie pétrolière Ghanéenne : Réalisations, challenges et perspectives ». Le ST-CNSCL a participé au panel qui avait pour thème : « Renforcer les cadres institutionnels et les mécanismes réglementaires pour une mise en œuvre efficace du contenu local : perspectives internationales ».

23/11/2023	Atelier de mise en relation	Rencontre avec une délégation d'entreprise s venues du Singapour pour voir les possibilités de partenariat avec les entreprises locales sénégalaises	Dakar, Sénégal	ENTREPRISE SINGAPORE-ST-CNSCL	Présentater du cadre légal et réglementaire du contenu local mis en place par l'Etat du Sénégal qui encadre les partenariats avec les sociétés étrangères souhaitant investir dans le secteur des hydrocarbures et promeut le transfert de technologies. Le ST-CNSCL a convié à cette rencontre une dizaine d'entreprises évoluant dans le secteur des hydrocarbures.
29/11/2023	Atelier de sensibilisation et de partage	Journées du Conseil et du Courtage	Dakar, Sénégal	Association Sénégalaise des Assureurs Conseils	Intervention lors du panel portant sur : « Local content, le rôle et la place des assureurs conseil ». Il a notamment insisté sur la nécessité pour les assureurs conseils de se regrouper afin d'avoir la capacité de soutenir les besoins en assurance des entreprises pétrolières et gazières.
07/12/2023	Webinaire	Les meilleures pratiques pour soumissionner à un marché dans le secteur pétrolier et gazier au Sénégal.	Dakar, Sénégal	ST-CNSCL - INPG	Dans le cadre du programme TAGGAT pour le renforcement de capacité des entreprises locales



2023

Rapport d'activités annuel
ST CNSCL



ST-CNSCL
www.cnscl.sn